

Nos aptitudes à régler ces problèmes sont poussées à leur limite. Ces difficultés posent de graves dilemmes à plusieurs de nos institutions, surtout à nos gouvernements municipaux qui n'étaient pas structurés à l'origine pour servir des organismes aussi vastes, à croissance aussi rapide et à évolution aussi dynamique que nos grandes villes modernes. Les structures, les pouvoirs, l'administration et les domaines de compétence du gouvernement local doivent être modernisés pour s'adapter aux besoins et aux problèmes nouveaux. La complexité de ces besoins et de ces problèmes exige un élargissement et une amélioration sensible dans la qualité des ressources en main-d'œuvre dont disposent ces gouvernements pour leur planification et l'élaboration de leur politique.

L'écart croissant entre les responsabilités et les revenus des grandes villes doit diminuer, en confiant plus de responsabilités aux niveaux plus élevés de gouvernement ou en attribuant des ressources financières plus considérables aux gouvernements municipaux. Indépendamment de la formule pour y parvenir, il est devenu toujours plus évident que l'ampleur et l'importance de l'activité des gouvernements municipaux doivent être considérées davantage à l'intérieur d'une structure générale de planification fiscale étendue à tous les niveaux de gouvernement.

La meilleure façon de procéder relativement à la deuxième proposition est peut-être dans le contexte du comité sur le régime fiscal qu'on a ranimé et renforcé et dont il a été question en décembre dernier à la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances et des trésoriers provinciaux. Si son travail doit être pertinent aux véritables besoins de notre société moderne, ce comité ne doit pas s'en tenir aux problèmes fiscaux des gouvernements fédéral et provinciaux; il doit aussi englober la question des dépenses et examiner spécifiquement les difficultés financières des administrations fédérales, provinciales et municipales. De plus, même si plusieurs parmi nous pourraient avoir des restrictions instinctives au sujet de la création de nouveaux organismes, je crois qu'il est de plus en plus évident qu'il existe une lacune sérieuse dans notre structure institutionnelle en ce qui a trait aux affaires urbaines, un vide qu'aucun mécanisme institutionnel n'est présentement en mesure de combler.

Étant donné que nos problèmes sont maintenant à l'échelle de la nation, il est temps de considérer sérieusement la formation d'un conseil national des affaires urbaines qui pourrait être institué selon les principes proposés à la conférence fédérale-provinciale de décembre 1967 avec pour objectif de rassembler et de communiquer les renseignements du domaine urbain, d'entreprendre les études

nécessaires sur la gamme étendue des problèmes communs à toutes nos grandes villes, en s'attachant particulièrement à l'apport de services locaux de haute qualité que demandent et auxquels s'attendent les habitants de villes modernes, et d'aider à nous donner une meilleure connaissance de la frontière urbaine sur laquelle tant d'entre nous vivent maintenant. En toute déférence, je dis qu'il est grand temps d'établir un comité parlementaire permanent sur le milieu, l'habitation et les affaires urbaines. A mon avis, ces deux idées sont compatibles, logiques et complémentaires.

• (9.40 p.m.)

Les problèmes de nos grandes villes ne sont plus d'ordre municipal ou local. Les Canadiens que servent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sont maintenant des citoyens pour la plupart. Les objectifs nationaux de plein emploi, de croissance totale, de stabilité des prix, d'une balance internationale des paiements avantageuse et d'une juste répartition de revenus croissants doivent se réaliser en premier lieu dans les villes.

A mesure que la société a grandi et évolué, elle s'est faite de plus en plus au gré tant des avantages que des contraintes de la vie citadine. Pendant ce temps, et surtout quand le processus est hautement accéléré et condensé, comme au Canada, on court le risque que les libertés nouvelles et les choix élargis, les avantages culturels et sociaux que la vie urbaine rend possibles, notamment lorsqu'elle s'accompagne de progrès impressionnants quant aux ressources matérielles et au revenu, peuvent être sapés et neutralisés par les forces impersonnelles qui tiennent peu compte de l'homme lui-même. Par exemple, l'automobile dans une grande ville moderne menace de devenir le maître de l'homme plutôt que son serviteur.

Alors que nous considérons l'évolution de nos villes, il est nécessaire, je crois, d'accorder consciemment et logiquement plus d'importance à l'homme. Les villes sont faites pour l'homme et non le contraire. Dans la mesure où les villes sont uniques en leur genre, les problèmes matériels et ceux du milieu varient d'une ville à une autre et les priorités des initiatives publiques et privées doivent nécessairement être différentes. Mais l'homme est la raison d'être des villes et ses problèmes sont étonnamment semblables, ville après ville, d'un bout à l'autre du Canada.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts):** Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment de la Chambre, je propose, appuyé par M. Andras...